

Un billet de dix dollars contrefait

Un pauvre journalier se rend un jour chez son épicier et lui demande à crédit un pain et quelques autres petits effets. Celui-ci refuse de lui avancer avant qu'il lui ait payé le montant de son compte qui s'élevait à dix piastres. Le pauvre homme s'en retourna tout chagrin en pensant qu'à son arrivée à la maison il n'aurait pas une bouchée à donner à ses enfants pour déjeuner. Il marchait la tête basse en songeant à sa détresse. Tout à coup il aperçoit dans la rue un chiffon de papier qu'il foule du pied, mais qu'il ramasse. En le déroulant, il ne fut pas peu surpris de voir que c'était un billet de dix dollars. Il s'empresse de retourner chez l'épicier, de solder son compte, et put ensuite avoir les effets qu'il demandait.

Avec ce billet, l'épicier paya au collecteur de son propriétaire un mois du loyer de son magasin. Le collecteur remit le même billet au propriétaire, qui se trouva être celui même qui l'avait perdu. Ce dernier alla le déposer à la banque où l'on s'aperçut que c'était un billet contrefait.

On demande qui a perdu ou gagné dans ces diverses transactions.

Variétés

L'enseignement scientifique de la tempérance est actuellement inscrit dans les programmes officiels pour les élèves de toutes les écoles publiques dans trente-neuf états de l'Union américaine, et dans toutes les écoles qui sont sous le contrôle fédéral. Cet enseignement s'adresse donc déjà à seize millions d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles.

ACTES OFFICIELS**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er mai courant, 1895, d'ériger le canton Laure, dans le comté de Québec, en municipalité scolaire, pour les fins scolaires, sous le nom de "municipalité du canton Laure," pour prendre effet au premier juillet prochain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 mai courant, 1895, de nommer M. Pierre Gadbois, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Thomas-d'Aquin, comté de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. Antoine St-Germain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 11 mai courant, 1895, de nommer M. C. Barsalou, syndic d'écoles pour la municipalité de Bryson, comté de Pontiac, en remplacement de M. Joseph Tremblay.

BOUCHER DE LABRUIERE,
Surintendant.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 1er mai 1895, de nommer l'honorable Gédéon Ouimet, membre du conseil législatif de la province de Québec, de la cité de Québec, membre du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, en remplacement de Sir N.-F. Belleau, décédé.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mai courant, 1895, d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Louis du Ha! Ha! dans le comté de Témiscouata, tous les lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, du canton Caban, pour les fins scolaires, à compter du premier juillet prochain.

BOUCHER DE LABRUIERE,
Surintendant.